

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
LAC-DU-CERF  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, convoquée par la secrétaire-trésorière et directrice générale, le lundi 20 décembre 2010, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 18 h 30.

**Sont présents et forment quorum :**

La mairesse : Pauline Ouimet

et les conseillers : Michel St-Louis (arrivée à 18 h 35), Hugo Bondu, Bernard St-Louis

Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière/directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30.

\*\*\*\*\*

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**393-12-2010**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Entente salariale et conditions de travail de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour l'année 2011;
5. Rémunération forfaitaire pour la conciergerie pour l'année 2011;
6. Allocation - Responsable de la bibliothèque pour l'année 2011;
7. Demande de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire – déneigement – chemin de colonisation;
8. Demande de madame Nicole Valiquette – déneigement chemin Fleurent;
9. Entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par les exploitants des sablières situées sur le territoire de la municipalité de Kiamika;
10. Monsieur Jacques Valiquette – dépannage pour la neige;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.

en y retranchant le sujet 7. Demande de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire – déneigement – chemin de colonisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

394-12-2010

**Entente salariale et conditions de travail – Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité que la mairesse Pauline Ouimet soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale avec la nouvelle entente salariale et les nouvelles conditions de travail pour l'année 2011 et que cette résolution soit annexée audit contrat.

**5. TRAITEMENT**

Des modifications sont apportées à l'article 5. Le traitement de la secrétaire-trésorière et directrice générale est majoré de 2% et ne comprend plus deux (2) réunions par mois. Les heures travaillées lors de séances de travail ou de séances du conseil sont reprises en temps compensatoire.

**9. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

**AU 31 DÉCEMBRE 2010, LE TOTAL DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EST DE 51 h 25.**

**13. CONGÉ DE MALADIE**

L'article 13 dudit contrat est remplacé par ce qui suit :

La SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE bénéficie de douze (12) jours ouvrables de congé de maladie par année, lesquels ne sont pas cumulatifs d'année en année. Par conséquent, à la fin de chaque année, LA MUNICIPALITÉ paie les jours non utilisés qui restent à son crédit. Les jours de congé de maladie peuvent être pris en congés compensatoires pris à un moment qui convient à LA MUNICIPALITÉ et la SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE.

**AU 31 DÉCEMBRE 2010, LE TOTAL DES CONGÉS DE MALADIE EST DE 0 h.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

395-12-2010

**Convention pour les travaux de conciergerie**

Le conseiller Bernard St-Louis se retire des délibérations, la concierge étant sa conjointe. Il est 18 h 32.

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse Pauline Ouimet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, la convention pour les travaux de conciergerie à intervenir entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et madame Francine B. St-Louis pour l'année 2011, avec les modifications suivantes :

- La Municipalité paiera à madame Francine B. St-Louis la somme de 180,00\$ par semaine.
- Lors du décapage du plancher du centre communautaire, madame Francine B. St-Louis recevra un montant de 10,00\$ l'heure.

La présente convention couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

396-12-2010

**Allocation - Responsable de la bibliothèque**

Monsieur Bernard St-Louis se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question puisque madame Francine B. St-Louis est sa conjointe. Il est 18 h 33.

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'ajuster l'allocation de la responsable à la bibliothèque municipale pour l'année 2011 à 300\$ par mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Monsieur Bernard St-Louis reprend part aux délibérations à 18 h 34.

\*\*\*\*\*

397-12-2010

**Demande de déneigement du chemin privé Fleurent**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'accepter la demande de déneigement du chemin privé de madame Nicole Valiquette, 10, chemin Fleurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Monsieur Michel St-Louis se présente pour siéger à 18 h 35.

\*\*\*\*\*

398-12-2010

**Entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par les exploitants des sablières situées sur le territoire de la municipalité de Kiamika**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'autoriser la mairesse, Pauline Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf la nouvelle entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par les exploitants des sablières situées sur le territoire de la municipalité de Kiamika.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

399-12-2010

**Offre de services de monsieur Jacques Valiquette à titre de chauffeur opérateur temporaire pour le déneigement**

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Valiquette nous offre ses services à titre de chauffeur opérateur temporaire pour le déneigement, et ce, pour nous dépanner en cas d'urgence seulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter son offre de services et d'engager monsieur Jacques Valiquette à titre de chauffeur opérateur temporaire et de le remercier très sincèrement pour la confiance témoignée envers la municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

c.c. M. Antonio Grenier, représentant syndical de Lac-du-Cerf

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

400-12-2010

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
maïresse

Jacinthe Valiquette,  
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Pauline Ouimet  
maïresse